

AFFIDAVIT

Je soussigné, Yvan Dumont, ingénieur, exerçant ma profession au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau à Québec (Québec) G1R 4J3, déclare solennellement ce qui suit :

1. Depuis 2001, j'occupe le poste d'ingénieur chef d'équipe à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
2. À ce titre, j'étais responsable de l'ingénieur Simon Bélanger qui était chargé de projet pour les trois dossiers suivants :
 - Gaspé : Réaménagement des routes 132 et 197 – Rivière-au-Renard, PIQM dossier n° 555026 (165P-1816)
 - Maria : Réfection de conduites de distribution d'eau potable – Rue des Geais, Rang 2 et chemin Francis-Cyr, PIQM dossier n° 555070 (165P-1817)
 - Les Îles-de-la-Madeleine : Réaménagement de la route 199 – Cap-aux-Meules/Fatima, PIQM dossier n° 555047 (165P-1818)
3. Au cours de l'été 2008, une aide financière a été accordée dans chacun de ces trois projets, à un taux d'aide accru, suivant la décision de la ministre Nathalie Normandeau d'user de sa discrétion afin de bonifier le taux d'aide de base applicable à ces projets ;
4. Or, l'ingénieur Simon Bélanger ainsi que moi-même étions d'opinion que les Règles et normes en vigueur à cette période pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ne permettaient pas à la ministre de prendre une telle décision, compte tenu de la nature des travaux visés par chacun de ces trois projets ;
5. Nous avons avisé la Direction de cette opinion ;
6. C'est pour cette raison que lorsque cette décision de la ministre Normandeau a été prise pour le projet de Gaspé, l'ingénieur Simon Bélanger ainsi que moi-même avons refusé de signer la *Fiche synthèse* faisant état d'une telle recommandation quant au taux d'aide ;
7. Toutefois, notre opinion à ce sujet ne nous empêchait d'aucune façon de signer la *Fiche de conformité normative et d'appréciation technique*, ce document ne contenant aucune recommandation quant à un taux d'aide accru ;
8. Nous avons donc tous les deux signé ce document, pour ce qui est du projet de Gaspé ;
9. Par la suite, du 28 juillet au 24 août 2008 inclusivement, je me suis absenté pour mes vacances estivales annuelles ;
10. C'est pendant cette période que les documents donnant suite à la décision de la ministre Normandeau d'accorder une aide financière à un taux accru pour les projets de Maria et des Îles-de-la-Madeleine ont été signés ;

11. Lorsque je quitte pour des vacances, j'avise les ingénieurs chargés de projets sous ma responsabilité qu'ils doivent se référer à l'autre chef d'équipe, qui à cette époque était monsieur Karim Senhaji, ingénieur ;
12. En mon absence, monsieur Senhaji a signé en mon nom, pour chacun de ces deux dossiers, la *Fiche de conformité normative et d'appréciation technique* mais a refusé de signer en mon nom la *Fiche synthèse*, tout comme je l'aurais fait moi-même ;
13. L'ingénieur Simon Bélanger, chargé de projet pour ces deux dossiers, a agi de même ;
14. La façon de traiter ces deux dossiers a été exactement la même, pour les mêmes raisons, que la façon dont a été traité le dossier de Gaspé ;
15. N'eut été de mon absence du bureau aux dates de signature, j'aurais moi-même signé, dans les deux cas, la *Fiche de conformité normative et d'appréciation technique* mais refusé de signer la *Fiche synthèse* ;
16. D'ailleurs, dans le cas du dossier des Îles-de-la-Madeleine, j'ai moi-même signé une première *Fiche de conformité normative et d'appréciation technique* le 22 octobre 2007 ;
17. À ma connaissance, les seules et uniques fois où l'ingénieur Karim Senhaji a signé des documents en mon nom, il l'a fait en raison de mon absence et non de mon refus de signer un document et les documents qu'il a signés ont toujours été des documents que j'aurais moi-même signés, si j'avais été présent ;
18. À ma connaissance, à aucun moment l'ingénieur Karim Senhaji n'a ordonné ni même demandé à un fonctionnaire de modifier une recommandation pour répondre à une demande des autorités ni n'a exercé quelque pression que ce soit sur un fonctionnaire pour le faire ;

ET J'AI SIGNÉ à Québec, ce 30 avril 2015 :


YVAN DUMONT /

Déclaré solennellement devant moi
à Québec, ce 30 avril 2015


COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

